



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2003

EAUBONNE Lundi 19 janvier 2004 à 18 heures 30

Il a été établie une feuille d'émargement des membres présents ou représentés (liste des participants en annexe).

Plus de 1/3 des établissements équestres affiliés FFE 2003 et 1/3 des licenciés 2003 "fléchés Tourisme Equestre", à jour de la cotisation FFE 2003 étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Christian LIBES Président du CDEVO accueille tous les Membres participants et passe la parole au Président du CDTE 95, Jean Michel MILLECAMPS qui ouvre la séance à 18 heures 30 :

Je vous souhaite la bienvenue et je suis particulièrement heureux de constater l'intérêt et la participation dont vous faites preuve. C'est, pour nous, un encouragement et un soutien certains.

Je remercie vivement les Membres invités de cette assemblée :

Monsieur Pierre SUBILEAU directeur des Haras Nationaux d'Ile de France, Messieurs Claude LERNOULD et Jean Louis BOUGLE Conseillers Techniques DDJS 95, Monsieur Robert DUSSIEUX Président du CDOS 95 représenté par Jacques VEDEAU, Monsieur Didier MAMIS Directeur DDSV 95 représenté par Nathalie PARSY, Monsieur Gérard CLAUDEL Président PNRVF et Thierry COT Directeur du PNRVF représenté par Delphine GIRAUD, Monsieur François LUCAS président du CREIF représenté par Jean Paul HEURTEFEU Secrétaire Général du CREIF, Monsieur Marc LHOTKA Président du CRTEIF représenté par Madame Hélène SUZANNE, Christian LIBES Président du CDEVO, Alain CHASPOUL Conseiller Technique.

Quorum : 18 établissements pour un total de 40 établissements Tourisme Equestre adhérents à la FFE en 2003 et porteur de 323 voix pour 783 licences Tourisme Equestre 2003 sont présents ou représentés à cette assemblée Générale

L'Assemblée Générale a pour objet de résumer l'année pour rendre compte de l'exercice écoulé et aussi de répondre aux questions et suggestions de chacun. Nous sommes là pour vous entendre.

RAPPORT MORAL

Depuis fort longtemps, notre département souhaite se doter d'un outil efficace au service du tourisme équestre utilisable par tous : clubs et particuliers du territoire ou d'ailleurs...

Il n'est pas un rapport concernant le tourisme équestre depuis 10 ans qui ne mentionne l'utilité et le souhait de création d'itinéraires départementaux, de lieux d'accueil pour la nuit ou de points pique-nique à l'usage des randonneurs. Et avec raison : sans structure le tourisme ne peut rester qu'embryonnaire.

C'est donc à cette première et immense tâche que votre tout nouveau comité s'est attelé.

Un projet important de création d'itinéraires équestres a été mis au point en collaboration avec le PNR du Vexin Français, partenaire idéal pour concrétiser la mise en œuvre d'un développement touristique durable.

CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 ☒ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724

Une convention d'objectif entre le PNR du Vexin Français, le CDTE 95 et le CDTE 78 a été signé le 4 septembre 2003.

Je remercie Jacques LECOMTE, Président du CDTE 78, pour le soutien apporté à la concrétisation du projet et toute l'équipe technique du PNR du Vexin Français pour son efficacité et son professionnalisme.

Vous trouverez en annexe :

- Annexe 1 : Le descriptif du projet d'itinéraires de randonnée équestre départemental,
- Annexe 2 : La convention d'objectif PNR / CDTE 95 / CDTE 78,
- Annexe 3 : L'avenant N°1 à cette convention d'objectif.

Deux premiers itinéraires ont été créés en avril 2003 aux environs de Vallangoujard. Ils ont été testés lors de la première Randonnée Départementale (2 jours) à laquelle ont participé les Centres Equestre de La Chevée, de La Chapelle (Vallangoujard) de La Tanière (Le Perchay) réunissant un peu plus de 40 cavaliers.

Une première boucle destinée à l'attelage a également été testée à cette occasion dans ce secteur.

Deux autres itinéraires ont été créés en juin 03 dans le secteur de Magny en Vexin, Villarceaux, Vétheuil et ont été testés lors de la seconde Randonnée Départementale (2 jours) co-organisée par les centres équestres de La Chevée, de Livilliers, de La Tanière et quelques particuliers, rassemblant ainsi près d'une soixantaine de cavaliers dans une très belle ambiance.

Le système de guidage par GPS a été utilisé avec succès lors de ces deux randonnées.

Un cinquième itinéraire a été élaboré en juillet 2003 depuis Villarceaux vers Archemont et a été emprunté par l'Association Gilfran de l'Isle-Adam pendant 3 jours.

Merci à Brigitte GRENADOU, Benoît TRAEN, Catherine LAMANTIA, Jean Louis BUSSEREAU et Hélène PERRIN pour leur aide, leur collaboration et leur confiance.

Les autres réalisations départementales sont sur l'initiative des clubs :

Randonnées :

Le Centre Equestre de Mériel a réussi une très belle et courageuse randonnée (Vexin Français) en pleine canicule en août 2003 tandis que La Gens Equestre Européenne tentait et réalisait la liaison suburbaine Le Perchay -> Maisons – Laffitte en septembre avec 16 chevaux.

TREC :

2 compétitions organisées en mai 2003 : En juin par le C. E. La Tanière (Le Perchay) et en octobre par le C. E. du Laos du Roncerais (Béthemont la Forêt).

Endurance :

2 compétitions organisées en mai 2003 : L'une à Seraincourt (Hipponice), l'autre à Luzarches (CDEVO).

Fête de la Randonnée :

La première édition de ce rassemblement festif a eu lieu en décembre 02 à La Tanière. Elle a permis de rassembler autour d'un repas les cavaliers ayant participé aux différentes randonnées de la saison dernière et de présenter le programme 2003.

Formation :

A noter : la naissance de l'AFIP (association de formation et d'insertion professionnelle) créée et animée par Claudine Vincent au Laos du Roncerais notamment pour la formation des Accompagnateurs de Tourisme Equestre.

CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724

Vie associative du CDTE 95 :

Le comité Directeur du CDTE 95 s'est réuni les 12/11/02, 13/05/04.

J. P. DUFOUR : Les réunions du CDTE doivent de tenir au siège social à Eaubonne et non à Le Perchay, fort loin pour tout le monde.

En date du 4 janvier 2004, Isabelle IVANCE Trésorière a présenté sa démission au Président du CDEVO.

Cette situation est fort ennuyeuse pour le suivi comptable du CDTE 95. Un cabinet d'expert comptable sera consulté pour la comptabilité.

Matériel :

Le CDTE 95 a acheté une tente pour les bivouacs de randonnées, elle est à la disposition des centres équestres du Val d'Oise.

Labellisation "centres équestres Tourisme équestre" :

En collaboration avec le CRTEIF, la DDJS 95 et le CDEVO, la commission de labellisation du CDTE 95 est passée au centre équestre de Mériel, dirigé par Pierre DARGERÉ, et a reçu brillamment la candidature de cet établissement.

Rapport financier 2003

Le Comité Directeur du CDTE 95 a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 14 janvier 2004 d'arrêter les comptes annuels à la date du 31 décembre de chaque année. Le CDTE 95 n'ayant à ce jour reçu aucune pièce comptable de la part des membres élus antérieurement au 20 janvier 2003, les comptes ont été établis du 21 janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le compte d'exploitation ci-joint est présenté en 2 budgets distincts : CDTE et PNR du Vexin Français(Parc Naturel Régional du Vexin français).

C. LIBES : La période de l'exercice comptable n'est pas conforme aux règlement intérieur, qui impose la période du 01/09 au 31/08.

J. M. MILLECAMPS : Les statuts actuels nous empêchent de gérer notre département comme nous le souhaitons, cela est contraire au mode des associations 1901.

C. LIBES, C. LERNOULD : C'est le prix de la délégation de puissance publique donnée à une fédération sportive.

1. CDTE 95**a) Recettes :**

- Versement constaté de 4487,53 euros correspondant aux fonds détenus par les anciens dirigeants du CDTE 95.
- Participation des clubs aux 2 randonnées départementales en 2003 soit : 2304, 44 euros.

b) Dépenses :

- Matériel et outillage notamment : Achat d'une tente 20 places pour 1450. 00 euros.
- Frais engagés pour les 2 randonnées départementales : 2067, 84 euros.
- Frais administratif : 198. 00 euros.

2. PNR du Vexin Français :

Voir pour plus amples informations : le budget global figurant dans le projet de randonnées équestres et le budget d'élaboration des itinéraires figurant à l'avenant n°1 de la convention d'objectif.

a) Recettes :

- 1^{er} acompte du PNR pour 4 200. 00 euros (automne 2003)

b) Dépenses :

CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 ☒ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724

- Matériel et outillage : achat d'un GPS pour 629. 00 euros
- Frais reconnaissance itinéraires : frais kilométriques notamment : 766. 13 euros
- Frais de personnel et charges sociales du 1^{er} novembre au 31 décembre 2003 + quelques jours de salaire en mai 2003.
- Participation au budget de l'association régionale ACTIF pour la Route du Poisson 2003.

Compte d'exploitation au 31/12/2003 CDTE 95

	Budget CDTE 95		Budget PNRF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Versement du 1 ^{er} Acompte PNR				4 200. 00
Versement La Sala		4 487. 53		
Matériel et outillage	1 514. 90			
Frais randonnées Départementales	2 067. 81			
Frais de reconnaissance rando/itinéraires			766. 13	
Recettes randonnées départementales		2 304. 44		
Frais de personnel et charges sociales			2 992. 43	
Participation CDTE à la Route du Poisson			150. 00	
Frais administratifs	198. 00			
Total :	3 780. 71	6791. 97	4 537. 56	4 200. 00
Excédent :	3 011. 26			
Perte :				337. 00

Solde Banque au 31/12/2003 : + 4624,23 €

Budget prévisionnel 2004 CDTE 95

Le budget prévisionnel 2004 est présenté suivant le même principe :

1. CDTE 95 :

Les postes de recettes dépenses n'appellent aucun commentaire particulier sauf :

- Poste subvention :

- Matériel : 50% de la dépense effectuée en 2003 (tente de 20 places) soit 750 euros.
- Fonctionnement : Estimation de subvention de fonctionnement du Conseil Général.

2. PNR du Vexin français :

En recettes et dépenses : Répartition conforme au budget, objet de l'avenant N°1 à la convention d'objectif. La totalité de ce budget sera réalisée en 2004.

	Budget CDTE 95		Budget PNR	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Solde versement PNR				16 800. 00
Matériel et outillage	1 000. 00		516. 00	
Frais randonnées Départementales	2 000. 00			
Recettes randonnées départementales		2 300. 00		
Aide à la compétition TREC	500. 00			
Frais de reconnaissance rando/itinéraires			2 270. 00	
Frais de personnel			12 864. 00	
Participation CDTE à la Route du Poisson			150. 00	
Frais administratifs	198. 00		1 150. 00	
Subventions :				
Matériel :		750. 00		
Fonctionnement :		1 500. 00		
Total :	3 698. 00	4 550. 00	16 800. 00	16 800. 00

CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com
Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724

				00
Excédent :	852. 00			

PERSPECTIVES 2004

A l'horizon de juin 2004, ce sont bien 12 circuits et leurs liaisons qui seront opérationnels et donc à la disposition de tous. Le topo-guide correspondant verra le jour, nous l'espérons, en fin d'année. Le CDTE 95 continuera, comme en 2003 à animer le territoire et agrandir ainsi la famille des Clubs pratiquant la randonnée.

Nous souhaitons également promouvoir le TREC auprès des professionnels : c'est un passage obligé vers le développement de cette discipline.

Vu le personnel nécessaire et la lourde charge de travail que représente l'organisation de ces épreuves, former une équipe départementale de juges, d'organisateur et de bénévoles nous paraît également indispensable. On pourrait alors envisager la mise sur pied de compétitions entrant par exemple dans le cadre d'un challenge départemental à l'automne prochain.

Voici donc désignés nos 2 objectifs pour cette année 2004. Nos moyens modestes en temps et en argent ne permettent pas en effet une dispersion de nos actions.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met au vote les différents points à l'ordre du jour.

Première résolution : L'assemblée Générale approuve le rapport moral du Président. Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

Deuxième résolution : L'Assemblée Générale n'approuve pas le rapport compte de résultat du Trésorier. Cette résolution est refusée à la majorité des voix.

Une nouvelle assemblée générale sera convoquée le mardi 27 avril 2004 à Eaubonne.

• Questions diverses :

C. LIBES : Le Comité départemental est le CDEVO, le CDTE 95 est une commission au sein du CDEVO, malgré son statut associatif, il doit respecter les statuts qui le régissent et le règle : Soit, propositions des projets au Comité Directeur du CDEVO pour approbation, avant réalisation sur le terrain. Une bonne ambiance et relation doivent exister entre le CDTE 95 et le CDEVO, seuls garants d'un bon développement du Tourisme équestre en Val d'Oise.

J. M. MILLECAMPS : Il semble difficile de fonctionner, seul le CDEVO est reconnu, comment construire un projet sans moyen ? Le CDEVO perçoit les différentes subventions, le CDTE n'est pas reconnu...

A. CHASPOUL CTD : Le CDTE 95 demande une aide au CDEVO qui inscrit une ligne budgétaire spécifique tourisme dans ses demandes de subventions, cela à l'identique des autres commissions au sein du Comité Départemental.

J. M. MILLECAMPS : Le CDTE est donc obligé de passer par le CDEVO !

C. LIBES : Toutes les commissions ont le droit de demander un budget sur support de projet et éventuellement de contrat d'objectif.

C. LERNOULD DDJS 95 : Vous êtes traité à part... Le sport est placé sous l'autorité de l'État, qui délègue sa compétence aux fédérations sportives. Une seule fédération par discipline, pour l'équitation, la délégation est accordée à la FFE.

Au sein de la FFE, il y a des organes déconcentrés tenus de respecter le règlement de la FFE et statutaires.

La FFE n'a pas prévu de rétrocéder d'argent sur les licences aux Comités départementaux d'Equitation. Les Comités Départementaux de Tourisme Equestre ont eux la possibilité dans les

CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 ☒ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724

statuts (sous couvert d'une convention) de se voir rétrocéder une part des licences fléchées tourisme, au sein des instances fédérales. Ce qui correspond à une entrée non négligeable.

C. LIBES : Important, il est nécessaire que J. M. MILLECAMPS ait des candidats qui défendent les dossiers (même si c'est au bout du 16^{ème} dossiers que l'on obtient un résultat).

Le budget prévisionnel 2004 du CDTE est très beau, mais le CDEVO en 2002 et 2003 a avancé de l'argent pour le CDTE 95, ce serait bien que la situation soit rapidement régularisée.

J. M. MILLECAMPS : Je demande à Hélène SUZANNE représentant le CRTEIF s'il existe un reversement du CRTEIF aux CDTE d'Ile de France ?

H. SUZANNE : Il n'y pas de dispositif mis en place pour l'instant.

C. LERNOULD : Le reversement des licences Tourisme équestre est pourtant prévu statutairement...

J. M. MILLECAMPS : Il existe un vrai problème d'existence pour le CDTE 95 !

C. LARTIGUE Élu du CTE 95 : "Il y a un manque de communication au sein du CDTE 95. J'ai été conviée à une réunion en mai 2003 à Le Perchay et c'est tout ! Le CDTE 95 et le PNR du Vexin français s'arrête à "Le Perchay".

Les informations du tourisme équestre en Val d'Oise sont inexistantes et nos actions individuelles ne sont pas reprises pour la collectivité. Les gîtes, itinéraires... Promotions de nos clubs spécialisés ne sont même pas envoyés au CNTE FFE pour la diffusion nationale... (Voir stand CRTEIF et FFE CNTE du Salon du Cheval de Paris 2003).

Une randonnée a été organisée en Vexin, les cavaliers sont passés à coté de chez moi, une personne est venue demander à boire, nous n'avons pas été conviés..."

J. P. DUFOUR Elu du CDTE 95 : "Nous ne sommes jamais informés de la vie associative du CDTE, pas de réunion, les décisions sont prises en dehors des élus que nous sommes. Je demande que les réunions aient lieu à Eaubonne, siège du CDTE et non à Le Perchay. Les documents fournis aujourd'hui, ne nous permettent pas de suivre la comptabilité et les actions de l'année.

Une somme a été versée au CDTE 95 par le PNR du Vexin Français, les élus du CDTE n'ont à aucun moment été tenu au courant de l'objet de cette subvention et de l'utilisation de l'argent".

De même, le CDTE 95 est employeur, les Membres élus n'ont jamais eu à se prononcer sur cette question, quel est l'emploi de temps de cette personne ?

J. M. MILLECAMPS : Vous êtes conviés aux réunions, personne ne se déplace... Ne vous plaigniez pas si vous n'êtes pas informés... Les décisions sont prises par les Membres présents.

Face aux absences répétées des Elus du CDTE 95, la vie associative ne peut s'exercer. Je demande à C. LIBES de provoquer des élections du collège tourisme équestre.

C. LIBES : Si les élections se passent conformément aux statuts et au règlement intérieur, il n'y a pas de problème.

C. LERNOULD DDJS 95 : Si tout le monde est d'accord, respect des statuts, c'est une situation qui peut trouver une issue.

C. LERNOULD : Seuls les membres élus sont décisionnaires, les membres cooptés sont consultatifs. Les réunions de Bureau ou Comité Directeur ne sont valides et le quorum atteint qu'avec la présence des élus du CDTE.

J. M. MILLECAMPS : Je me suis engagé auprès du PNR du Vexin Français à terminer les circuits équestres, à l'issue de ce travail, que je dois rendre en avril 2004, je partirai...

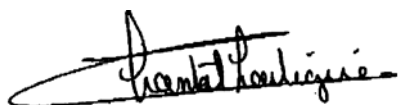
C. VINCENT : Présente l'association créée il y a un an pour la formation et l'insertion professionnelle dans le milieu équestre. En collaboration avec les clubs du Val d'Oise (en 2000 avec la GEE à Maffliers et aujourd'hui avec le Centre du Laos du Roncerais à Béthemont la Forêt), je participe à la formation des élèves ATE.

La séance est levée à 19 heures 30.

A EAUBONNE, le 19 janvier 2004

La Secrétaire Générale

Le Président



Chantal LARTIGUE



Jean Michel MILLECAMPS

CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 ☎ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724